

Bureau du 4 février 2008

Décision n° B-2008-5911

| | |
|-----------|--|
| objet : | Acquisition d'une parcelle de terrain située 41, rue du 8 mai 1945 et appartenant à M. et Mme Thierry Aslanian |
| service : | Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel |

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 41, rue du 8 mai 1945 à Meyzieu, appartenant à monsieur et madame Aslanian, nécessaire à l'élargissement de ladite rue.

Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie de 345 mètres carrés, cédé libre de toute occupation ou location, à détacher d'une parcelle plus grande figurant au cadastre sous le numéro 112 de la section DK.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ce bien au prix de 45 000 €, admis par les services de France domaine.

Elle ferait, également, procéder à ses frais aux travaux suivants :

- reconstruction, au nouvel alignement et à une hauteur équivalente à celui existant au sud, du mur de clôture à enduire sur les deux faces,
- dépose et repose du portail automatisé dans le mur de clôture reconstruit en façade de la rue du 8 mai 1945,
- restitution des quatre emplacements de parking, en stabilisé ocre, conformément au plan joint au dossier,
- reconstitution de l'accès pour piétons avec portillon et portier dans le mur de clôture nord,
- déplacement du chalet à usage de garage à vélos et repose sur dalle,
- déplacement, au nouvel alignement, des compteurs d'électricité, gaz et eau.

Ces travaux sont estimés à 160 000 € TTC environ et ne représentent pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain de 345 mètres carrés située 41, rue du 8 mai 1945 à Meyzieu et appartenant à monsieur et madame Aslanian et dont le prix est fixé à 45 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration préalable afin de réaliser ceux énoncés ci-dessus.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 921 le 27 mars 2006 pour la somme de 2 500 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine : exercice 2008 - compte 211 200 - fonction 822 - à hauteur de 45 000 € pour l'acquisition, de 1 500 € environ pour les frais d'actes notariés et de 160 000 € TTC environ de travaux - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,